



# SYNTHÈSE

## 69<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### CARRY LE ROUET - 18 Avril 2026

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président National, Gérard Peroddi ouvre la 69<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer.

Il remercie M. le maire René-Francis Carpentierla, M. Max TURINA et M. Patrick BESSON, président et secrétaire de la Société Nautique de Carry-le-Rouet, les bénévoles, les présidents de clubs ainsi que les membres du comité directeur pour leur implication dans l'organisation et la vie fédérale.

Le président regrette la faible participation à l'Assemblée Générale et rappelle que la représentativité de la Fédération dépend directement de l'engagement de ses adhérents.

Il souligne que dans tous les hauts niveaux il y a des tensions internes qui ont marqué l'année écoulée et en suit un climat délétère qui n'a aucune place chez nous.

Il appelle l'ensemble des responsables fédéraux à privilégier le dialogue, la concertation et l'intérêt général de la Fédération.

Il annonce qu'il n'y aura plus de place pour ce genre de situation, il remettra en question toute personne qui prendra parti volontairement d'alimenter ce type de dérive, à seul fin de décourager des membres de notre fédération.

Il regrette que certain club ait eu à subir cette dérive.

La conviction commune, un seul but celui de gagner avec tous et en sagesse.

---

#### 2. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ACTIONS DE DÉFENSE DE LA FÉDÉRATION

Le président rappelle les principales évolutions réglementaires touchant la pêche de loisir :

- Mise en œuvre de RecFishing ;
- Déclarations obligatoires des captures ;
- Obligations administratives renforcées.

Il indique que la FFPM tout comme la Confédération Mer & Liberté, poursuit son travail auprès des administrations afin de défendre les intérêts des pêcheurs de loisir.

Mon message principal est allez pêcher en paix, ce sera facile si les règles sont respectées.

---

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 est soumis à l'approbation des participants.

#### Résultat du vote :

Vote	Résultat
Pour	Majorité
Contre	Aucun
Abstention	Bernard PRIMAULT

Le procès-verbal est adopté.

---

### 4. RAPPORT MORAL & PPS (annexe 01 & 02)

Présentation par Simone FALCE.

#### Évolution des licences

Année	Nombre de licences
2023	8 122
2024	9 417
2025	9 622

La Fédération enregistre une progression de 18,47 % entre 2023 et 2025.

#### Activité fédérale

Les autorisations continuent d'augmenter tandis que les déclarations de captures sont en baisse par rapport aux années précédentes.

Les conditions météorologiques défavorables et la diminution du nombre de sorties sont parmi les explications avancées.

Elle souhaite que cette saison soit meilleure côté climat, et que le problème du carburant soit conclu avant les compétitions nationales et concours clubs qui pourraient en pâtir.

---

## 5. RECFISHING

Simone Falce précise que cette application ce verra finaliser dans le courant de l'année 2026.

Plusieurs difficultés sont évoquées :

- Sans smartphone les pêcheurs ne peuvent pas s'enregistrer;
- Possibilité de s'enregistrer sur ordinateur ou sur papier, cours 2026;
- Demande auprès des brigades nautiques et des Affaires Maritimes, d'avoir un rôle pédagogique. Pas de sanction en 2026
- Des précisions seront apportées au niveau des enregistrements.

### Nouveaux clubs affiliés

#### Corse

- PORTI PODDU PESCA PASSIONE

#### Grand Ouest

- BLUEFIN CREW
- LES TONTHON PÊCHEURS

#### Occitanie

- FISHING THON CLUB 34

### Compétitions Nationales

- **Port Camargue** *National PSHM*
- **Martigues** *Régional PSHM*
- **Sables d'Olonne** *Coupe Nationale PSHM*

---

## 6. COMMISSION HAUTE MER ET DOSSIER THON ROUGE (PPS annexe 03)

Présentation par Jean-Marie Perez.

### Situation des quotas

Jean-Marie Perez rappelle que le quota de pêche de loisir représente environ 1 % du quota professionnel national.

Pour 2024 :

- Quota pêche de loisir : 67 tonnes ;
- Quota FFPM : environ 60 tonnes.

Pour 2025 :

- Quota porté à 70 tonnes.

La FFPM et la FNPP représentent ensemble plus de 90 % du quota national attribué à la pêche de loisir.

## Bilan de la campagne 2025

La saison est marquée par :

- Une faible présence de gros poissons ;
- Des conditions météorologiques difficiles ;
- Une consommation lente du quota.

Au mois de septembre, seulement 20 % du quota avait été utilisé.

Grâce à plusieurs actions complémentaires organisées en fin de saison, environ 90 % du quota était consommé au 10 octobre.

## Attribution des bagues

Jean-Marie Perez présente les modalités de répartition :

- Prise en compte du nombre de licenciés au 15 juin ;
- Maintien d'un contingent réservé aux compétitions nationales ;
- Application d'un coefficient de répartition entre les clubs.

Plusieurs questions sont posées concernant les critères d'attribution et certaines situations particulières.

## Développement des compétitions

La Commission Haute Mer confirme :

- Deux compétitions nationales ;
- Deux compétitions régionales.

## Aides fédérales :

Types d'épreuves	Aide FFPM
Nationale Haute Mer	4 500 €
Régionale Haute Mer	3 000 €

## Perspectives

Jean-Marie Perez indique que la situation du thon rouge est actuellement stabilisée et que le nouveau plan triennal ne fait pas apparaître de menace immédiate pour la pêche de loisir.

---

## 7. RAPPORT FINANCIER

Présentation par Francis Casenave.

### Situation financière

Indicateur	Montant
Trésorerie et placements	≈ 765 000 €

Cette réserve représente environ trois années de fonctionnement.

Les ressources principales demeurent :

- Les licences ;
- Les cotisations des clubs.

### Point de vigilance

Francis Casenave attire l'attention de l'Assemblée sur la forte dépendance de la Fédération aux licences liées au thon.

Il estime nécessaire de poursuivre la réflexion sur la diversification des activités fédérales.

---

## 8. RETOUR AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

La FFPM confirme son retour au sein de la Confédération Mer & Liberté.

Les objectifs affichés sont :

- Renforcer la représentativité nationale de la pêche de loisir ;
  - Améliorer le poids politique des pêcheurs ;
  - Coordonner les actions avec les autres organisations nationales.
- 

## 9. QUESTIONS SUR LES PRESTATIONS DE SERVICE

Gérard Crosetti interroge le trésorier concernant une prestation mensuelle de 2 400 €.

Leslie Bello présente les missions qu'elle réalise pour la Fédération :

- Projet Pêcheur 3.0 ;
- Secrétariat ;
- Administration ;
- Assistance aux déclarations ;

Francis Casenave précise qu'il s'agit d'une prestation réalisée par une autoentrepreneure et non d'un contrat salarié.

---

## 10. ÉCOLES DE PÊCHE : PRINCIPAL SUJET DE DÉBAT

La présentation des Moussaillons de l'Aiguillon constitue l'un des temps forts de l'après-midi.

### Présentation de la structure

#### Activité

Indicateur	Valeur
Enfants adhérents	25
Sessions organisées	39
Participations	225
Encadrants bénévoles	14
Moniteurs FFPM	7

## Moyens matériels

- Deux bateaux ;
- Une vedette électrique ;
- Matériel pédagogique.

## Budget prévisionnel

Poste	Montant
Produits	22 700 €
Charges	17 800 €

L'accueil d'orphelins ukrainiens figure parmi les projets présentés.

## Débat

Yves BIENIASZEWSKI attire l'attention de l'Assemblée sur l'absence de budget fédéral spécifiquement consacré aux écoles de pêche.

Il estime que la question de la transmission aux jeunes générations mérite une réflexion particulière.

Rodrigue BASCOUGNANO intervient à plusieurs reprises sur ce sujet.

Il rappelle l'importance prise par les réserves financières fédérales au cours des dernières années et s'interroge sur leur utilisation future.

Il estime qu'une partie des ressources pourrait être mobilisée pour soutenir :

- Les écoles de pêche ;
- Les actions de transmission ;
- Les projets développés par les clubs.

Il souligne également l'importance du travail réalisé localement par les bénévoles.

## Réponses de la direction

Francis Casenave indique qu'un état des lieux national des écoles de pêche apparaît nécessaire afin de mieux identifier les besoins.

Gérard Peroddi annonce sa volonté d'engager une réflexion avec les responsables concernés afin d'étudier les modalités possibles d'accompagnement.

---

## 11. PÊCHE AU BATEAU ET DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

Plusieurs participants regrettent :

- La diminution des compétitions bateau ;
- La place croissante prise par le thon ;
- La perte de visibilité d'autres disciplines.

Une réflexion est engagée sur la nécessité de maintenir une offre diversifiée afin d'assurer l'avenir de la Fédération.

---

## 12. AVENIR DE LA PÊCHE DE LOISIR

Les échanges portent ensuite sur les inquiétudes liées aux évolutions réglementaires.

Les sujets évoqués concernent notamment :

- RecFishing ;
- Les obligations déclaratives ;
- Les futures restrictions ;
- Les réglementations européennes.

Plusieurs participants appellent à une mobilisation plus forte des pêcheurs.

Des propositions d'actions collectives sont évoquées.

Gérard Peroddi rappelle les actions déjà menées par la Fédération pour défendre la pêche de loisir.

---

## 13. DÉBAT SUR LA GOUVERNANCE FÉDÉRALE

Cette séquence constitue le moment le plus tendu de la 69e Assemblée Générale.

À l'occasion des questions diverses, plusieurs participants reviennent sur les tensions ayant marqué la vie fédérale au cours de l'année écoulée.

Les échanges portent sur les différents courriers et communications diffusés spécifiquement aux club d'une région FFPM ciblant Simone Falce, secrétaire générale, ainsi que le fonctionnement général de la gouvernance fédérale.

Très rapidement, le climat se dégrade et les débats prennent une tournure particulièrement conflictuelle.

Les interventions provoquent de nombreuses réactions par méconnaissance du problème, dans la salle et donnent lieu à des échanges virulents.

Plusieurs participants s'interpellent directement, contestent vivement les propos tenus et expriment leurs désaccords par rapport à ce qu'ils ont ressenti.

Au fil des prises de parole, les interruptions deviennent fréquentes. Le président est contraint d'intervenir à plusieurs reprises pour tenter de rétablir le calme et permettre la poursuite de la séance.

L'emportement de certains échanges et le niveau de tension atteint rendent les débats particulièrement difficiles à conduire. La séance connaît plusieurs moments de forte crispation au cours desquels les discussions s'éloignent du cadre habituellement observé lors des Assemblées Générales de la Fédération.

## **Intervention d'Alain Amena**

Dans ce contexte particulièrement tendu, Alain Amena prend la parole afin d'expliquer à l'assemblée présentes et aux membres du CD, son incompréhension sur l'inertie de la Fédération concernant la situation interne, et explique son intervention par rapport au chantage que Bernard PRIMAULT a exercé à son encontre.

Estimant que les tensions observées au cours de l'année écoulée traduisent des difficultés de gouvernance, il demande la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire afin que les clubs puissent se prononcer sur l'avenir de la gouvernance fédérale.

Cette proposition suscite immédiatement de nombreuses réactions positives et contribue à accentuer la tension déjà présente dans la salle.

Plusieurs interventions reviennent également sur l'attaque subie par Simone Falce qui a entraîné un désaccords entre différents responsables fédéraux au cours des derniers mois.

## **Intervention de Rodrigue BASCOUGNANO**

Rodrigue BASCOUGNANO intervient ensuite sur les questions de gouvernance fédérale.

Il exprime plusieurs interrogations concernant certaines décisions prises au cours de l'année écoulée, les relations avec la Confédération Mer & Liberté, la situation de Simone Falce ainsi que le fonctionnement général de la Fédération.

Son intervention donne lieu à de nouvelles réactions et prolonge un débat déjà particulièrement tendu.

## Rappel des règles statutaires

Face aux demandes formulées dans la salle, Bernard Primault rappelle que la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire doit respecter les dispositions prévues par les statuts fédéraux.

Plusieurs participants demandent alors qu'un vote soit organisé immédiatement sur cette question.

Aucun vote n'est finalement organisé au cours de l'Assemblée Générale.

Aucune décision de modification de la gouvernance fédérale n'est prise lors de cette séance.

---

## 14. RAPPEL DE LA MÉDIATION

Yves BIENIASZEWSKI rappelle qu'une réunion de médiation s'est tenue la veille de l'Assemblée Générale.

Cette réunion s'est déroulée en présence :

- Des principaux protagonistes ;
- D'un avocat ;
- D'un médiateur.

Selon lui, cette rencontre a permis d'engager un dialogue malgré les désaccords persistants.

Il invite l'ensemble des participants à poursuivre cette démarche de concertation.

---

## 15. DISTINCTIONS FÉDÉRALES

### Médailles d'or

- Gilbert Courmes
- Guy Sahut
- Yves Tambon

### Médailles d'argent

- Edmond BLANCHET
- Paul ESTEVE
- Christelle MAZEL
- Florence REBOUL

## Médailles de bronze

- Alain ALMENNA
  - Pascal BIGLIARDO
  - Christophe FAVREL
  - Jean WINSTERMAN
- 

## DÉCISIONS VALIDÉES

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025.
  - Confirmation du retour de la FFPM au sein de la Confédération Mer & Liberté.
- 

## ENGAGEMENTS FORMULÉS

- Réflexion sur le financement des écoles de pêche.
  - Poursuite du dialogue interne engagé lors de la médiation.
  - Poursuite des actions de défense de la pêche de loisir.
  - Réflexion sur la diversification des activités fédérales.
- 

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La 69e Assemblée Générale de la FFPM a principalement été marquée par :

1. Les questions de gouvernance et les tensions internes.
2. La défense de la pêche de loisir face aux évolutions réglementaires.
3. La situation financière de la Fédération et les réflexions sur l'utilisation de ses réserves.
4. Le développement des écoles de pêche et la transmission aux jeunes générations.
5. Les enjeux liés au thon rouge, activité majeure pour de nombreux licenciés.

Malgré des débats parfois vifs, l'assemblée se conclut sans modification de la gouvernance fédérale, sans vote sur une Assemblée Générale Extraordinaire et avec la volonté affichée de poursuivre le dialogue engagé lors de la médiation organisée la veille.

*Gérard PERODDI*

*Simone FALCE*



## RAPPORT MORAL Secrétaire Générale -AG CARRY LE ROUET - 2026

Bonjour à toutes et tous,

Je suis heureuse d'être parmi vous, 2025 fut une année bouleversante dans tous les sens.

Aujourd'hui je pense que nous voulons retrouver une sérénité qui permettra à toutes et tous de se développer au sein de leurs clubs mais aussi de vivre au sein d'une fédération qui reviendra vers ses objectifs et sa quiétude.

- **Évolution des licences** en date du 15 Avril pour les années 2023, 2024 et 2025 - 18, 47%Le constat est que nous sommes toujours dans une mouvance ascendante, malgré les contraintes qui nous sont imposées.
- **Autorisations** entre 2023 et 2025, augmentation de 8,83 %
- **Captures** toujours entre 2023 et 2025 – 703 à 563 – le constat est une baisse du nombre de capture dû certainement à des météos, manque de poisson ect...
- **Les news**, celle qui a ouverte l'année 2026 est bien entendu l'application RecFishing, qui a été lancé peut-être trop rapidement, puisque l'année 2026 doit servir à rattraper les manques, tels que la saisie sur ordinateur, ou papier ect...

Il a été demandé aux brigades nautiques que cette année 2026 soit une année d'information et non de répression.

### Les nouveaux clubs en 2026,

#### Corse

- PORTI PODDU PESCA PASSIONE

#### Grand Ouest

- BLUEFIN CREW
- LES TONTHON PÊCHEURS

#### Occitanie

- FISHING THON CLUB 34

### COMPÉTITIONS

- **National PSHM** à Port Camargue du 05 au 09 Août
- **Régional PSHM** à Martigues
- **Coupe Nationale PSHM** aux Sables d'Olonne

### POUR TERMINER

Je tiens à parler des dames qui pratiquent la pêche dans son ensemble, je vous laisse découvrir les pensées de Victor Hugo.

Merci pour votre écoute.

*Carry Le Rouet*

*Bienvenue à la 69<sup>ème</sup>*

*Assemblée Générale*

**FFPM**



*2026*

# ORDRE DU JOUR

🐟 Évolution des Licences

🐟 Les Autorisations & les Captures en 2025

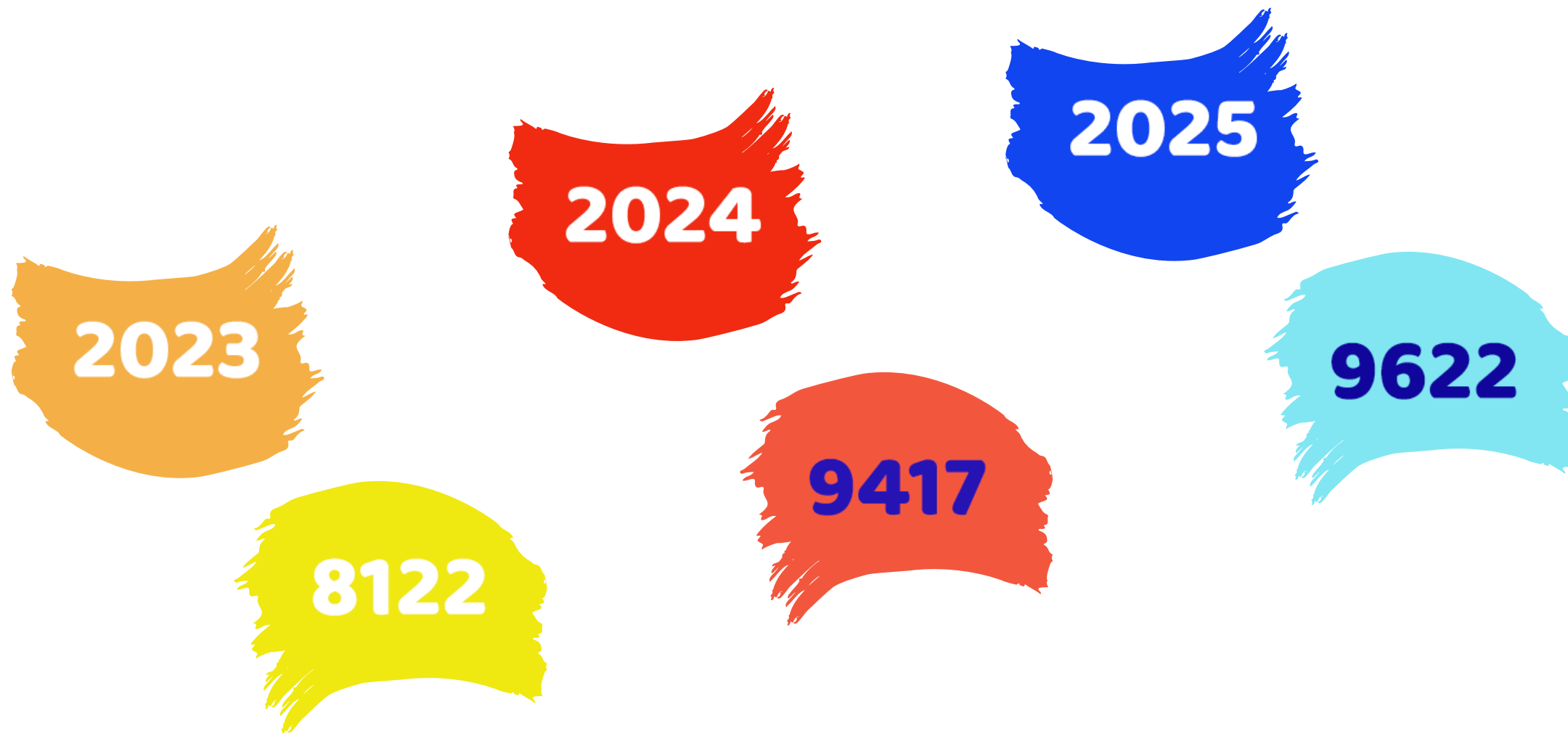
🐟 Les Actualités 2025

🐟 Les Clubs qui nous ont rejoint en 2025



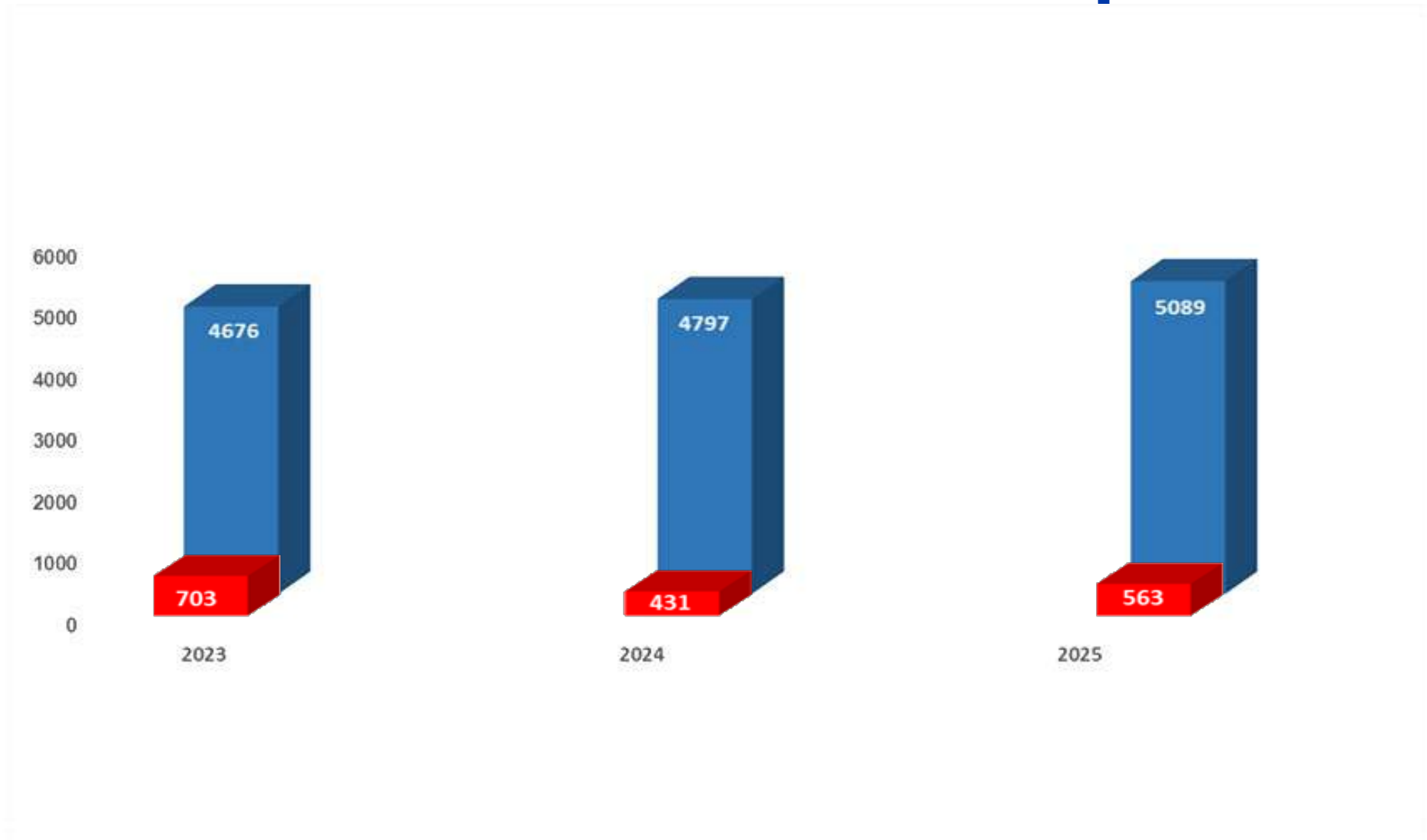


# Évolution Licences du 15 Avril





# Autorisations & Captures



# Pêche de loisir en mer

NOUVELLES OBLIGATIONS DÈS  
**12 FÉVRIER 2026**

## ÉNREGISTREMENT OBLIGATOIRE



✓ Dès 16 ans

✓ Via l'app  
RecFishing



## DÉCLARATION DES CAPTURES

→ Espèces "sensibles"



Bar



Thon rouge



Lieu jaune



Jour même  
sur application



Dorade

## RISQUES DE SANCTIONS



Amendes en cas d'oubli



Contrôles renforcés



**MIEUX GÉRER & PROTÉGER LES RESSOURCES MARINES**

# Les clubs qui ont rejoint la FFPM



**FEDM**  
**FFPM**



## **CORSE**

**PORTI PODDU PESCA PASSIONE**

## **OCCITANIE**

**FISHING THON CLUB 34**

## **GRAND OUEST**

**BLUEFIN CREW**

**LES TONTHONS PÊCHEURS**



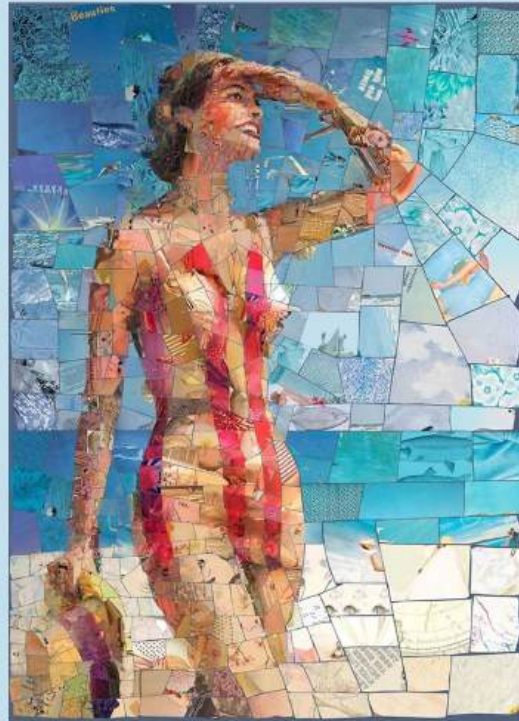
M  
A  
R  
T  
I  
G  
U  
E  
S



LES  
S  
A  
B  
L  
E  
S  
D'OLONNE

**Un clin d'œil  
aux dames**

*La mer est un espace de rigueur  
et de liberté*  
Victor HUGO



*L'amour est une mer  
dont la femme est la rive*  
Victor HUGO

**De plus en plus  
nombreuses  
à pratiquer la pêche**

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**

**FEDM**  
**FFPM**



# Commission PSHM

---

Carry-le- Rouet 17-18 Avril 2026

1

# Ordre du JOUR

- **La Saison 2025**
- **La Saison 2026**
- **Les Concours Nationaux, Régionaux 2027,2028**
- **Règlement PSHM Broumé Atlantique NO Kill**
- **Pêche au thon Rouge en Lancer Ramener**
- **Questions Diverses**

# LA SAISON PSHM

## 2025

3

➤ Quota Total 67 T en 2023; 65,075 T en 2024 (pénalités) ; 70,8 T en 2025 (rallonge 3,8T)

En 2024 Conf 60,175 T Pénalités 1,975T

En 2025 Conf 64,745 T; FFPM 21,753 T; 35,134 FNPP

➤ Bagues 7.299 en 2025 idem qu'en 2024

➤ Pour la Conf 6.887 bagues (en 2024); 6.837 en 2025 (FFPSA)

➤ Saison avec Prélèvement du 11/07 au 10/10 sans arrêt

➤ NO Kill 1<sup>er</sup> Juin au 15 Novembre

➤ Gestion des Prises par la Confédération

## La Saison 2025 Arrêté du 26 Mars

# Quota par Fédération

## Comparaison 2024-2025

Fédération d'appartenance	Nombre Bagues 2024	Bagues 2025	Quota 2025 proposé	Nb de bateau x 2024	Kg/btx 2025	
FFPM	2 397	2 420	21 753	4 823	4,51	
FNPP	3 670	3 697	35 134	9 247	3,80	
FFPS	548	560	5 636	1 047	5,38	
FFESSM	150	160	2 222	191	11,63	
FNPSA	122	0	0			
<b>Total Gen</b>	<b>6 887</b>	<b>6 837</b>	<b>64 745</b>	<b>15 308</b>	<b>4,23</b>	

# LA SAISON 2025

- **Peu de gros Thons en Méditerranée**
- **Mauvaise Météo.**
- **Très en retard sur les Quotas**
- **Les Sorties Amicales FFPM...**

**SUIVI QUOTA POIDS AU  
02 SEPT. 2025**

<b>QUOTA OPM au 02 Sept 2025</b>	<b>7667</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>3066,8</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>1384,5</b>	<b>18,06</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>6282,5</b>	<b>81,94</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>1384,5</b>	<b>18,06</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>6282,5</b>	<b>81,94</b>	%

<b>QUOTA AQ au 02 Sept 2025</b>	<b>2681</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>1072,4</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>361,5</b>	<b>13,48</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>2319,5</b>	<b>86,52</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>361,5</b>	<b>13,48</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>2319,5</b>	<b>86,52</b>	%

<b>QUOTA GO au 02 Sept 2025</b>	<b>4539</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>1815,6</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>1116</b>	<b>24,59</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>3423</b>	<b>75,41</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>1116</b>	<b>24,59</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>3423</b>	<b>75,41</b>	%

<b>QUOTA PACA au 02 Sept 2025</b>	<b>6647</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>2658,8</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>1134</b>	<b>17,06</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>5513</b>	<b>82,94</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>676</b>	<b>12,26</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>1810</b>	<b>27,23</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>4837</b>	<b>72,77</b>	%

<b>QUOTA CORSE au 02 Sept 2025</b>	<b>47</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>18,8</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>47</b>	<b>100,00</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	%

<b>QUOTA FFPM au 02 Sept 2025</b>	<b>21743</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>8697,2</b>	
<i>Quota utilisé 1ère période</i>	<b>3996</b>	<b>18,38</b>	%
<i>Quota restant 2ème période</i>	<b>17747</b>	<b>81,62</b>	%
<i>Quota utilisé 2ème période</i>	<b>676</b>	<b>3,809</b>	%
<b>Quota utilisé au 02 Sept 2025</b>	<b>4672</b>	<b>21,5</b>	%
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>17071</b>	<b>78,5</b>	%

### SUIVI QUOTA POIDS AU VENDREDI 09 OCTOBRE 2025 à 21:47

<b>QUOTA OPM au 09 Oct 2025</b>	<b>7667</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>3066,8</b>	
<b>Quota utilisé 1ère période</b>	<b>2377,5</b>	<b>18,06</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>5289,5</b>	<b>68,99</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>4565,5</b>	<b>86,31</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>6943</b>	<b>90,56</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>724</b>	<b>9,443</b>	<b>%</b>

<b>QUOTA AQ au 09 Oct 2025</b>	<b>2681</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>1072,4</b>	
<b>Quota utilisé 1ère période</b>	<b>387,5</b>	<b>14,45</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>2293,5</b>	<b>85,55</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>631</b>	<b>27,51</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>1018,5</b>	<b>37,99</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>1662,5</b>	<b>62,01</b>	<b>%</b>

<b>QUOTA GO au 09 Oct 2025</b>	<b>4539</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>1815,6</b>	
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>1278</b>	<b>28,16</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>3261</b>	<b>71,84</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>4230</b>	<b>129,7</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>5508</b>	<b>121,3</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>-969</b>	<b>-21,35</b>	<b>%</b>

<b>QUOTA PACA au 09 Oct 2025</b>	<b>6647</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>2658,8</b>	
<b>Quota utilisé 1ère période</b>	<b>1432</b>	<b>21,54</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>5215</b>	<b>78,46</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>3123,6</b>	<b>59,9</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>4555,6</b>	<b>68,54</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>2091,4</b>	<b>31,46</b>	<b>%</b>

<b>QUOTA CORSE au 09 Oct 2025</b>	<b>47</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>18,8</b>	
<b>Quota utilisé 1ère période</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>47</b>	<b>100,00</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	<b>%</b>

<b>QUOTA FFPM au 09 Oct 2025</b>	<b>21743</b>	40% à atteindre au 31/08 <b>8697,2</b>	
<b>Quota utilisé 1ère période</b>	<b>5475</b>	<b>25,18</b>	<b>%</b>
<b>Quota restant 2ème période</b>	<b>16268</b>	<b>74,82</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé 2ème période</b>	<b>12550,1</b>	<b>77,15</b>	<b>%</b>
<b>Quota utilisé au 09 Oct 2025</b>	<b>18025,1</b>	<b>82,9</b>	<b>%</b>
<b>QUOTA RESTANT</b>	<b>3717,9</b>	<b>17,1</b>	<b>%</b>

#### DONT SUIVI SORTIES AMICALE SEPT & OCT 2025

	Sept.	Oct.
<b>AQ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GO</b>	<b>1801</b>	<b>0</b>
<b>OPM</b>	<b>752</b>	<b>578</b>
<b>PACA</b>	<b>290</b>	<b>346</b>
<b>NATIONAL</b>	<b>2843</b>	<b>924</b>

... de 50 kg, soit un dépassement négligeable.

	Pêcheurs plaisanciers non adhérents à une fédération	Confédération Mer et Liberté	COMPA	FFPSA	TOTAL
SOUS-QUOTAS (en tonnes)	2,02	64,745	3,623	0,41	70,8
CAPTURES 2025 (en tonnes)	2,03	62,52	3,615	0,3447	68,5097
TAUX DE CONSOMMATION (en %)	100,4950495	96,56344119	99,77918852	84,073171	96,7651

# Concours FFPM PSHM 2026...

- **Rotation des Concours entre Méditerranée et Atlantique**
- **(un national et un Régional par façade chaque Année)**
- **Un Concours National ou Régional par Région aidé par la FFPM**
- **Concours National 4.500 €**
- **Concours Régional 3.000 €**
- **Condition. de 25 bateaux et Budget Prévisionnel**
- **2 Règlements: un pour la Méditerranée, un pour l'Atlantique**
- **Les Equipages vainqueurs des 4 concours, invités au National l'Année Suivante**

# Arbitrage avec vidéo

- Principe:
- Tous les équipages devront pouvoir faire une vidéo
- C'est la vidéo qui servira de support pour valider le poisson
- Elle devra permettre d'identifier:
- La journée de pêche (bracelet de couleur différente chaque jour)
- L'heure de la touche
- La quantième touche (1ère, 2ème, 3ème etc..)
- Le pêcheur-Le poisson
- La taille du poisson avec la pigue mise à disposition par l'organisateur
- La relâche du poisson
- Ce sont les arbitres qui valideront les poissons après visionnage des vidéos si possible sur un grand écran

# Nombre d'arbitres pour un concours jusqu'à 50 bateaux

- 1 Arbitre par bateau Contrôleur
- 1 Arbitre à terre
- 3 arbitres sur les Bateaux des Concurrents
- Ces arbitres contrôleront les vidéos par groupe de 3 arbitres
- Soit un total de 6 Arbitres
- Pas de défraiement de leur frais de déplacement
- Prise en charge de leur frais d'hébergement

# Les Compétitions Nationales HM

- ➔ **Le National à Port Camargue**
- ➔ **La Coupe Nationale aux sables d'Olonne**
- ➔ **Le Régional à Martigues**

# **ICCAT SENLE**

---

14

**24 Novembre 2025**

## Évolution du TA Tbn Buge

<b>Anée</b>	<b>TA en T</b>	
<b>2026-2028</b>	<b>48403</b>	<b>19%</b>
<b>2023-2025</b>	<b>40570</b>	<b>13%</b>
<b>2020-2022</b>	<b>36000</b>	<b>12%</b>
<b>2017-2019</b>	<b>32240</b>	

CPC	TAC de 48.403t		
	2022~2025(t)	2026~2028(t)	Pourcentage (%)
6 UE	21503	24457	50,568
Maroc	3700	4273	8,835
Japon	3114	3580	7,402
Tunisie	3000	3480	7,195
TÜRKIYE	2600	3026	6,257
Libye	2548	2967	6,135
Algérie	2023	2372	4,904
Sous-total	38488	44155	91,295
Égypte	513	791	1,635
Norvège	368	627	1,296
Albanie	264	509	1,052
Islande	224	463	0,957
Corée	221	431	0,891
Syrie	129	356	0,736
Chine	112	307	0,635
Taipei chinois	101	295	0,610
ROYAUME-UNI	63	281	0,581
Namibie	50	50	0,103
Sénégal	0	50	0,103
Panama	0	50	0,103
Sous-total	2045	4210	8,705
Réserves	37	38	-
<b>Total</b>	<b>40570</b>	<b>48403</b>	<b>100</b>

# Quota Thon Rouge pour la Pêche de Loisir

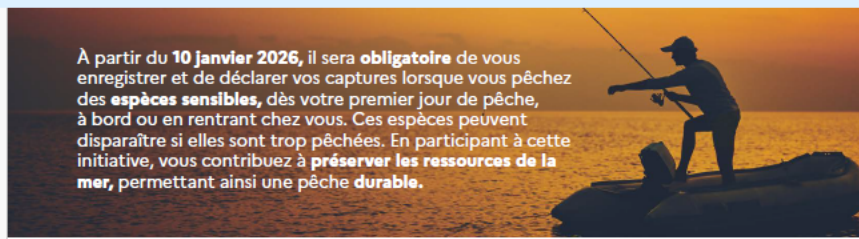
- ➔ **En 2025.6.7 t (70,8T) 7.299 Bagues**
- ➔ **Pour 2026..78,3T ~~76,8%~~ 7.297 Bagues**
- ➔ **Dates: en No Kill du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Novembre**  
**Avec Prélèvement du 10 Juillet au 16 octobre**
- ➔ **Arrêté du 24 Mars**

# Répartition des Quotas Pêche de Loisir

- ➔ **CML 71,102T soit 91% du Quota et 6.837 Bagues soit 94%**
- ➔ **COMPA 4,479T**
- ➔ **FFPSA 0,479T**
- ➔ **Hors Fédération 2,239T**

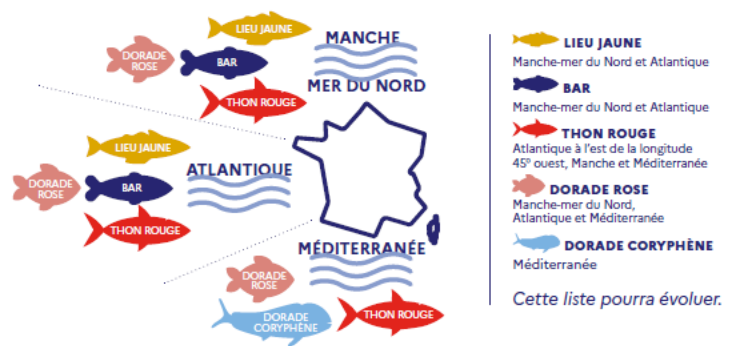
Il s'agit d'un long document. Gagnez du temps en lisant un résumé à l'aide de l'Assistant IA. En utilisant ce service, vous acceptez les documents Adobe suivants : Conditions d'utilisation et Politique de confidentialité

Afficher le résumé



À partir du **10 janvier 2026**, il sera **obligatoire** de vous enregistrer et de déclarer vos captures lorsque vous pêchez des **espèces sensibles**, dès votre premier jour de pêche, à bord ou en rentrant chez vous. Ces espèces peuvent disparaître si elles sont trop pêchées. En participant à cette initiative, vous contribuez à **préserver les ressources de la mer**, permettant ainsi une pêche durable.

### QUELLES SONT LES ESPÈCES SENSIBLES ?



### QUEL PÊCHEUR DE LOISIR DOIT S'ENREGISTRER ?

#### MANCHE - MER DU NORD - ATLANTIQUE

Tous les pêcheurs de **16 ans et plus**, uniquement s'ils cherchent à capturer l'une des 4 espèces sensibles. Pour les pêcheurs à pied, uniquement ceux ciblant le bar.

#### MÉDITERRANÉE

Tous les pêcheurs de 16 ans et plus quelle que soit l'espèce recherchée. Ils ne déclarent que les 3 espèces sensibles sur cette façade. Aucune espèce sensible pour 2026 ne concerne les pêcheurs à pied en Méditerranée qui n'auront pas à s'enregistrer.

#### OUTRE-MER

Aucune espèce sensible prévue pour 2026 pour les pêcheurs en outre-mer (quel que soit le mode de pêche) qui n'auront pas à s'enregistrer pour cette année.

### COMMENT DÉCLARER SES CAPTURES ?

- À faire pendant ou après chaque sortie, **le jour même de la capture**, en cas de pêche d'**espèces sensibles**, y compris pour les pratiques de **pêcher-relâcher**.
- À renseigner : lieu de capture, espèce capturée, quantité, technique de pêche utilisée, taille, poids.

### À RETENIR

L'enregistrement est rapide et valable 12 mois.

La déclaration de vos captures d'espèces sensibles doit être faite pendant ou après chaque sortie, **le jour même de la capture**.

En cas de non-enregistrement ou de non-déclaration, une amende peut être appliquée.

# Sujets d'actualité

- **Les Concours Nationaux, Régionaux 2027,2028**
- **Règlement PSHM Broumé Atlantique NO Kill**
- **Pêche au thon Rouge en Lancer/Ramener**
- **Questions Diverses**

# QUESTIONS DIVERSES